

Le Comité recommande au gouvernement de faire connaître le détail des mesures de contrôle qu'il envisage de prendre et de procéder dans les meilleurs délais à la collecte des données nécessaires.

En général, nous savons très peu de choses sur la façon dont les pays industrialisés réagissent et s'adaptent aux fortes pressions de nature structurelle. [section 2.4.2] À une époque où les structures industrielles sont soumises à de fortes pressions, un gouvernement ne peut espérer donner une orientation éclairée à sa politique qu'en approfondissant au maximum sa compréhension du processus d'adaptation microéconomique. Si, pour contrôler la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, le gouvernement demandait à Statistique Canada d'étudier de nouvelles questions dans le cadre de son travail habituel ou de ses enquêtes sur la TPS, questions qui permettraient d'obtenir de nouvelles données sur l'ensemble des industries canadiennes, et il a actuellement une occasion unique de le faire, les recensements de Statistique Canada auraient une portée presque exhaustive et leurs données aideraient tant les gouvernements que les entreprises à évaluer les forces conduisant à la globalisation du commerce et à y réagir. Le gouvernement ne doit pas rater cette occasion.

Le gouvernement devrait concevoir et entreprendre une opération de collecte de données sur le processus d'adaptation au libre-échange afin de pouvoir ainsi accumuler en permanence des renseignements susceptibles d'aider les gouvernements et les entreprises à mettre sur pied les plans d'action sans lesquels ils ne sauraient s'adapter à une économie mondiale en perpétuelle évolution.